L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 10 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Rétablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Peydras et 64 Bienville.
10 juin—1f

A. B. Philpot, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèques de $500 à $20,000.
29 déc—5m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour 1889, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 268 rue St. Mary, N. O.

UN Belge, marié, ne parlant que le français, récemment arrivé, désirerait trouver un emploi quelconque de confiance. Le mari et la femme veulent volontiers à la campagne s'ils trouvent ensemble à s'employer. La femme parle l'Allemand et le français et est très bonne cuisinière. S'adresser au bureau de l'ABEILLE, lettre "B."
3juin—3f

A LOUER.

A louer—Un magasin et un vaste entrepôt, 2329 rue Decatur. $30 par mois.
VINCENT & CO.
10juin—1f

A VENDRE.

A VENDRE—L'agréable maison de résidence 339 Dumaine, coin Prieur, avec pelouse, cour et magnifique jardin. S'adresser sur les lieux.
3juin—7f

Avis de présentation de Bills.

A VIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir l'adoption de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat général, contre la juge Lansarus, No 9,846, Cour Supérieure de la Louisiane.
ARTHUR MCGUIRN.
3 juin—3fen1m

A VIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de construire à la Louisiane, dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce qu'il doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—5fen30j.

A VIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter que les journaux aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'adjuger un assez grand nombre de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

A VIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN MCDOUGALL,
Agent.
30 mai—5 f en 30 j

A VIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
13mai—5f en 30 jrs
S. Z. RELF.

A VIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans a l'intention de demander à l'Assemblée Générale de la Louisiane, dans la session de 1888, de passer une ordonnance pour permettre à la dite ville d'ouvrir, d'élargir et de prolonger les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 1 sur le plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé à l'étude de Quéripel Thomy, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au plus amélioré, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Marais, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Tremé, et cinquante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Marais, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et six lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Ely Vinvin de Z. Brown par acte passé par devant A. Dorion-art, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transports, livre 117, folio 541.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un pony jument.

Pan. Fourchy vs. Charles De Lupre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,828—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le MERCREDI, 13 juin 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un pony jument bai foncé (deux pattes de derrière blanches).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Lubasco vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de juillet 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Burthiville, dans l'île bornée par la rivière Calhoun, Lauriers et Upper City Park, mesurant 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la rue Laurel, et 184 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé; acquise le 7 juin 1881 et dumoul conservé, au Bureau des Aliénations, dans le livre No 114, folio 457.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30 juil 3

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 24,217.—Alphonse Marx et al. vs. les créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Henri Willis, soit convoquée et tenue par devant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts; que A. Bernaz Esq., arbitral, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 24,163—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lillenthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Rendergast, notaire en cette ville, le dimanche, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront y être soumises.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Hayes vs ses créanciers—No 24,172—Division "O"—Ordre de Cession—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Sauter, veuve de Jean Hayes, soit convoquée et tenue par devant Antoine Dufour, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciales contre la personne ainsi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite pétitionnaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,193 Division C—Ordre de Cour — Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Roeling soit convoquée et tenue par devant F. E. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour juin 1888, à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f en 30 jrs

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries! Groceries, etc.,

Antonio Guarano vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,887—En vertu d'un ordre de vente date le 1er juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux, l'encoignure nord-ouest des rues Remparts et Toulouse—
Un lot de groceries, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre,

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'île borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 54, mesurant, au plus élevé, français, 30 pieds, de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, 88 pieds 11 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par Jules Bouny, arpenteur déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.
Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 10 février 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un pony jument.

Pan. Fourchy vs. Charles De Lupre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,828—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 juin 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un pony jument bai foncé (deux pattes de derrière blanches).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Lubasco vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de juillet 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Burthiville, dans l'île bornée par la rivière Calhoun, Lauriers et Upper City Park, mesurant 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur sur la rue Laurel, et 184 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé; acquise le 7 juin 1881 et dumoul conservé, au Bureau des Aliénations, dans le livre No 114, folio 457.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30 juil 3

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 24,217.—Alphonse Marx et al. vs. les créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Henri Willis, soit convoquée et tenue par devant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts; que A. Bernaz Esq., arbitral, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciales contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 24,163—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lillenthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Rendergast, notaire en cette ville, le dimanche, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront y être soumises.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Hayes vs ses créanciers—No 24,172—Division "O"—Ordre de Cession—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Sauter, veuve de Jean Hayes, soit convoquée et tenue par devant Antoine Dufour, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciales contre la personne ainsi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite pétitionnaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 30 jrs

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

GROS LOT. $300,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en vue du but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire formel, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

Grand Tirage Trimestriel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
2,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser en soumission. Votre adresse bien distinctes et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées, sont encouragées par l'Express [illegible] Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Rappelez-vous que la
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District, paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Billes B. Wilson.—No 25,458—Injonction A. A. Ainsi qu'il est prévu par le présent avis concerne, saint: Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, la somme de $1,000 et de $2 vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Billes B. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 25,458), la Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" a acheté la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Maclure (aujourd'hui St Charles) désigné comme le terrain. Ne quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure vingt-six pieds et trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont il était revêtu par la dite ordonnance, moyennant ses achetés par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, enregistré dans du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore de cette connexité:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, et continuellement et sans contestation aucune possédé:

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders a demandé à ce tribunal une action conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, comme les Statuts Revisés de la Louisiane;

Et maintenant, la prière et l'application de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders ayant été accordées, et cette monition est en conséquence: et toutes les personnes intéressées dans la propriété rapportée de représentant un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication première de cette monition dans les journaux officiels, procédures, description ou adjudication de vente, desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'exécution et la vente, de l'époque de la vente lesdites actes définis, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et du Président de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les journaux officiels, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TIBOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 mai—

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
2,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser en soumission. Votre adresse bien distinctes et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées, sont encouragées par l'Express [illegible] Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Rappelez-vous que la
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté et de la stricte exactitude des tirages. Les chances sont égales pour tous. Personne ne sait d'avance le numéro qui doit en lot.

RAPPELEZ-VOUS que les billets sont garantis par les lois et GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nos billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux et les cours suprêmes.

Ed. Dreyfous
J. Fred. Q.

COMMERÇANTS!

Nous offrons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages, mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à nous servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Ed. Dreyfous
J. Fred. Q.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de valeur

Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.

—Dans l'affaire de—

Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage.

Pour l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuses et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chapelis, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalie, désignés comme lots 8, 9 et 10 sur un plan No 29 en l'étude de W. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan; les dits lots mesurent ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, en cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Macnesru, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 formé l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant 4 pièces 8 chambres sur chaque côté et une batisse en bois à un étage dans le fond. Etant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connu par le No 290 rue Melpomène.

6° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 19 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un certain lot de terre comprenant une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne et Bourgogne. Le quel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Etant le dit lot de terre avec plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Ceci dit après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance en une année, avec intérêt hypothécaire et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente passeront Oscar Dronet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rue Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpt.

No 23,665 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Francisco P. Martinez.

No 22,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans les propriétés ci-dessous détaillées, à savoir:—

1° Deux certaines lots de terre, situés dans l'îlet borne par les rues Melpomène et Willow (anciennement Martin, Clara et Felicity Road) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur 192 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond et 192 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 7. Ensemble avec les bâtisses et améliorations comprenant un cottage résidence en bois.

2° Deux certaines lots, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Delaplaine et Philip. Ces lots sont désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Sarlat, ancien notaire de cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 12 situé en face à la rue Franklin sur 149 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Delaplaine et Philip, ayant 27 pieds 11 pouces 5 lignes de façade à la rue Franklin sur 149 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces de profondeur.

5° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec. Etant à une distance de 95 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Au-dit bâtiment à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade laissant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois. Ce bail a pour effet de garantir de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bienville, Chartres et Burgundy, ayant 21 pieds de façade sur 60 pieds de profondeur, mesurant environ 30 pieds de moins que Moralès, et 70 pieds de profondeur, connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié en davantage comptant; le reste 1 et 2 ans de crédit au bénéfice de l'acquéreur, avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Louisiana, Magnolia et Washington, désignés comme lots No 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 25 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non aliénando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant sous le jour de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant John Rendergast, notaire.
12mai—12,19,26—juin 2,9,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rue Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpt.

No 23,665 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de